

## Ajournement

● (1635)

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence, le très honorable Gouverneur général du Canada, que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

● (1650)

*Et de retour:*

**Le Président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-36, Loi concernant l'accord de règlement de la première nation crie de Split Lake sur des questions découlant d'une convention sur la submersion de terres—Chapitre 42.

Projet de loi C-38, Loi concernant la sûreté du transport maritime—Chapitre 40.

Projet de loi C-42, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (en divers domaines)—Chapitre 44.

Projet de loi C-48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes—Chapitre 41.

Projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et concernant certains règlements pris en vertu de celle-ci—Chapitre 45.

Projet de loi C-55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence—Chapitre 43.

Projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale—Chapitre 46.

Projet de loi C-57, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce—Chapitre 47.

Projet de loi C-63, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1995—Chapitre 48.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

### LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ):** Monsieur le Président, le vendredi 9 décembre dernier, j'ai posé une question à la vice-première ministre sur la timidité du premier ministre à prendre position pour le respect des droits humains et sur l'incapacité du gouvernement canadien à assurer la sécurité des gens d'affaires canadiens à l'étranger.

Je parlais plus particulièrement du cas de M. Tran Trieu Quan, un citoyen de la région de Québec qui est retenu prisonnier depuis plus de huit mois par les autorités vietnamiennes à Hanoi. Jusqu'à maintenant, aucune accusation n'a été portée contre lui, ce qui nous amène à conclure que M. Tran est injustement incarcéré et que le gouvernement canadien devrait exiger sans délai la libération inconditionnelle de M. Tran.

Au premier volet de la question, le secrétaire parlementaire du Commerce international a fait état qu'à «quelques occasions le gouvernement canadien a soulevé ces questions». Nous, de l'opposition officielle, ne pouvons oublier que le premier ministre, dans sa tournée asiatique avec Team Canada n'a jamais abordé publiquement cette importante question des droits humains. Pour justifier cette timidité, le premier ministre déclarait qu'il avait peur que le Canada fasse rire de lui.

Pour ce qui est de la situation scandaleuse vécue par ce Canadien prisonnier à Hanoi depuis plus de huit mois, le secrétaire parlementaire se limite à prendre note de la question.

● (1655)

Comment le gouvernement canadien peut-il se montrer incapable d'imposer la seule solution possible, soit la libération de M. Tran, séquestré dans un pays où le Canada vient d'ouvrir une chancellerie à Hanoi, un bureau commercial à Hô Chi Minh-Ville en plus d'avoir contribué à la liquidation des arrérages que le Vietnam devait au Fonds monétaire international? Soyons clairs, le gouvernement du Canada finance directement un gouvernement qui garde prisonnier un Canadien. Belle justice, monsieur le Président!

Le deuxième volet de ma question portait sur l'incapacité du gouvernement canadien à assurer la sécurité des gens d'affaires canadiens à l'étranger. À cet égard, les répercussions que toute cette affaire aura sur les milieux d'affaires du Québec se sont déjà fait sentir. Ainsi, la Chambre de commerce de Sainte-Foy a recommandé à ses membres de ne plus transiger avec le Vietnam. Cet organisme a aussi annoncé, vendredi dernier, qu'il recommanderait aux chambres de commerce du Québec et du Canada d'adopter la même ligne de conduite, tant que M. Tran serait retenu prisonnier par les autorités vietnamiennes.

Comment alors comprendre la réponse de la vice-première ministre et je cite: «J'ai personnellement révisé tous les commentaires faits par le premier ministre du Québec, quand il recevait le gouverneur d'une province de la Chine et, à la fois, il a adopté la même politique du gouvernement du Canada»? Premièrement, j'aimerais rappeler à la vice-première ministre que le Vietnam est un État souverain et non une province chinoise. Ensuite, je lui rappelle que si je voulais questionner le gouvernement québécois, je le ferais par un autre canal que la Chambre des communes.

Enfin, je suis content de constater que la vice-première ministre reconnaît que le Québec a la capacité et le savoir-faire pour construire une politique internationale autonome de celle du